

*moniale Romano-seraphicum*, p. 549). — “Sabbato Sancto necnon Sabbato in Vigilia Pentecostes, in benedictione Fontis, quando Fons baptismalis non potest capere aquam sat copiosam, ut christifideles recipere queant in vasis (ante Olei infusionem) de hac aqua benedicta, ad eam habendam in suis domibus, cubiculis, etc., “licet perficere in uno tantum vase extra Fontem posito benedictionem aquæ, deinde fundendæ in Fontem ipsum, ante immixtionem sancti Olei”. S. R. C. 3524, ad. V.” (Wuest, *Collectio rerum liturgicarum*, n. 607).

Il serait convenable que la cuve ou le vase qui servirait à recevoir l'eau bénite du samedi saint ou de la veille de la Pentecôte, ne soit pas employé à d'autres usages profanes. (Le Vasseur, IX, éd., Vol. II, page 134).

#### ORAISONS “PRO IMPERATORE”

Q. — Doit-on supprimer a) le vendredi saint, dans les oraisons, la troisième *pro Christianissimo Imperatore nostro N.*; b) le samedi saint, à la fin de l'*Exultet*, la phrase entière : *Respice etiam ad devotissimum Imperatorem nostrum N.*, etc, jusqu'à *Per eumdem*?

R. — “Bien que l'Empire romain soit éteint, dit de Herdt à la rubrique du vendredi saint, on ne doit cependant faire aucun changement dans la monition et l'oraison pour l'empereur et l'Empire romain, mais la monition et l'oraison doivent être simplement omises”. Le même auteur ajoute, pour le samedi saint: “Comme l'empire romain est éteint, on omet toutes les paroles depuis *Respice etiam* inclusivement, jusqu'à *Per eumdem* exclusivement.” Décret de la S. C. R., 7 déc. 1844, n. 4839, ad 6.

#### CHRONIQUE DIOCÉSAINE

A St-André de Kamouraska — Dimanche, le 30 mars dernier, une intéressante journée sociale est venue mettre un digne couronnement à une retraite paroissiale prêchée à St-André de Kamouraska par M. le Chanoine Hallé.

Pendant toute une semaine, M. le prédicateur avait préparé la paroisse à cette fête de la pensée catholique dans l'examen des problèmes sociaux, hygiène morale et physique, alcoolisme et agriculture.

A la grand'messe de dimanche, le 30 mars, chantée par M. l'abbé Valère Roy, curé de la paroisse, M. le chanoine Hallé prit pour thèse de son instruction : l'action de l'Église catholique dans la société naguère et aujourd'hui.